



Imaginons
aujourd'hui
nos déplacements
de **demain**

PROJET DE PDU ARRÊTÉ
PAR LE COMITÉ SYNDICAL
DU 6 MAI 2015





Le Plan de Déplacements Urbains, un projet de société

Plan de Déplacements Urbains (PDU), est un document de **planification des déplacements**. Obligatoire pour les unités urbaines dépassant les 100 000 habitants, il programme les décisions des autorités publiques et les actions à mener en matière de déplacements et d'urbanisation.

Valence-Romans Déplacements, en qualité d'autorité organisatrice des transports et de la mobilité sur le territoire, est le maître d'ouvrage du PDU.

Le PDU anticipe les transports de demain grâce à l'accord de l'ensemble des acteurs du territoire étudié (Valence-Romans Déplacements) sur les priorités d'actions, définies pour une durée de 10 ans.

L'enjeu est de **répondre aux besoins de mobilité de l'ensemble de la population, tout en respectant un équilibre durable avec l'environnement. Pour cela, le PDU prend en compte l'ensemble des déplacements quel que soit leur mode : à pied, à vélo, en bus, en car, en train, en voiture, en camionnettes, encore en poids-lourds...**

Au-delà d'un programme d'investissements ou d'une liste de projets ou d'actions, **le PDU définit une stratégie globale de maîtrise du trafic automobile, de développement des transports en commun et des modes actifs, dans un projet de réduction des nuisances environnementales, d'amélioration de la santé et de la sécurité et de renforcement de la cohésion sociale et urbaine.**

Ainsi, le PDU participe pleinement à l'aménagement du territoire en proposant une vision cohérente des politiques d'urbanisme et de mobilité et cherche à faire évoluer les comportements individuels en matière de déplacements.

Une démarche de construction du projet en cinq étapes

- 1- La réalisation d'un diagnostic, l'établissement des enjeux et la formalisation des objectifs
- 2- L'élaboration des scénarios et l'aide aux choix
- 3- L'élaboration d'un plan d'action : C'est la traduction du scénario retenu en un programme d'actions qui constitue le projet PDU. La présentation se fait sous forme de fiches actions.
- 4- La validation et l'arrêt du projet PDU
- 5- La consultation publique et l'adoption du projet PDU

Préalablement à l'élaboration du plan d'actions, l'extension du périmètre de Valence-Romans Déplacements a nécessité en 2014 la mise à jour du diagnostic et des enjeux du PDU, permettant d'affiner le projet PDU sur les communes nouvellement intégrées.

Une concertation proactive

L'élaboration du PDU est le fruit d'un **travail de concertation important avec l'ensemble des acteurs locaux : associations, fédérations, élus, techniciens, experts, etc ...**

Des interviews, des enquêtes, des groupes de travail ont permis cette **concertation approfondie** avec le plus grand nombre.

Dans l'objectif de bâtir un projet compatible avec les attentes des habitants du territoire, de nombreux ateliers de concertation ont eu lieu. Ces rencontres ont permis de rassembler plus d'une cinquantaine de partenaires (organismes consulaires, associations, communes et intercommunalités du territoire) leur donnant la possibilité de s'exprimer sur le projet.

Le PDU fera à partir du mois de septembre 2015 l'objet d'une enquête publique. Ce sera l'occasion pour les citoyens de s'exprimer et de donner leur avis sur la mobilité de demain !



Un document clé étroitement lié aux autres démarches du territoire

Soumis à enquête publique, le PDU est un document opposable, qui engage le territoire sur sa stratégie en matière de mobilité pour les **10 années à venir**. Il s'inscrit lui-même dans un ensemble de politiques et documents de planification de l'aménagement et de protection de l'environnement, à différentes échelles.

En cours de réalisation, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain s'imposera dès son approbation aux documents de planification (Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains,...) et aux documents d'urbanisme locaux (Plan Local d'Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), avec un rapport de compatibilité.

La compatibilité des PDU avec le Schéma de Cohérence Territoriale des secteurs concernés est une obligation inscrite dans le Grenelle 2, entré en vigueur en 2010. **Ainsi, l'élaboration du PDU de Valence-Romans Déplacements et celle du SCoT du Grand Rovaltain se sont déroulées de façon concomitante, permettant d'assurer cohésion, pertinence et compatibilité entre les deux documents.**

Les ambitions du Plan de Déplacements Urbains

Le PDU de Valence-Romans Déplacements a besoin d'anticiper les évolutions futures en tenant compte des impératifs de santé publique et de protection de l'environnement. Loin de se réduire à une stricte logique de flux, c'est au contraire une démarche globale qui doit faire face à de multiples enjeux, notamment :

- **préserver la qualité et l'attractivité du territoire, des villes principales comme des autres communes,**
- **satisfaire les besoins de mobilité de l'ensemble de la population, tout en diminuant la dépendance à la voiture,**
- **mettre en cohérence l'urbanisation et les possibilités de desserte des transports collectifs.**

Découlant des objectifs réglementaires fixant les orientations générales d'un PDU et des problématiques soulevées par la phase de diagnostic, **9 thématiques ont été ainsi étudiées et ont guidé l'élaboration de l'ensemble de l'étude :**



Interface Urbanisme/Déplacements



Intermodalité



Management de la mobilité



Transports collectifs



Accessibilité



Modes actifs



Stationnement



Réseau, trafic routier et sécurité des déplacements



Mobilité des marchandises



Un scénario choisi développant des services de mobilité et coordonnant des offres de transport

Qu'est-ce qu'un scénario d'un PDU ?

- Un ensemble d'orientations cohérentes rassemblées dans un schéma de principe
- Une présentation didactique et schématique d'évolution possible du système des déplacements
- Un support de discussion en vue d'affiner les souhaits stratégiques des décideurs
- Une cible à long terme (2025)

Sur la base des enjeux définis, trois scénarios d'organisation des déplacements ont été élaborés, chacun décliné avec un programme d'actions.

Après une évaluation de chacun de ces scénarios à l'aide de divers critères (en termes de coûts financiers, environnementaux, d'efficacité au niveau de l'évolution des comportements et des objectifs du PDU), de nombreux échanges ont permis de retenir le scénario préférentiel impliquant les futures actions qui composent le projet PDU.

Il comprend entre autre des actions de développement :

- **de réseaux structurants, notamment avec la mise en œuvre d'axes de bus à haut niveau de service, plus fiables, avec une amélioration des correspondances, du confort de voyage, ...**
- **de nouveaux services de mobilité, covoiturage, plan de mobilité professionnelle,**
- **de la pratique du vélo et de la marche à pied, ...**

Ainsi, le projet final se compose d'un panaché d'actions.

Chacune des actions envisagées par le scénario préférentiel a été présentée sous la forme de fiches-action, qui contient :

- un rappel de la thématique et de l'objectif,
- un constat permettant de saisir la portée de l'action,
- une description synthétique de l'action,
- une description plus détaillée visant à guider les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des actions,
- une indication de la maîtrise d'ouvrage et des partenaires théoriques,
- une estimation des coûts et des résultats attendus,
- une échéance prévisible de réalisation.



Et ensuite... ?

A l'issus des phases de consultations des personnes publiques (mai à juillet), le Plan de Déplacements Urbains sera soumis à enquête publique à l'automne (septembre/octobre).

Les citoyens pourront consulter le dossier PDU selon des règles établis par une commission d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le PDU pourra faire l'objet d'amendements selon les préconisations faites dans le cadre l'enquête. **Il sera ensuite approuvé en fin d'année 2015.**

Contact presse :

Marine ALLERMOZ

Chargée de communication

04 75 60 26 74

marine.allermoz@valenceromansdeplacements.fr